

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 967 10 avril 2015

SOMMAIRE

Adam's Art S.à.r.l	Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l 4640
Aerium Heidelberg S.à r.l	CDI Immobilière S.A
Aerium Ubstadt S.à r.l46400	Cross Investment Midco Sàrl4639
Agama Advisors S.à r.l46400	Cross Property Investment East Sarl 4639
Agriculture Tourism Investment S.A 46400	Deloitte Audit
Agriculture Tourism Investment S.A 46400	Dundee Realty Acquisitions SCS 4639
Air Investment S.A	ECM Senior Secured S.à r.l 4639
Alianza Iberian Private Equity (Luxem-	Energy Management Group S.A 4639
bourg-Six) S.A	Eurosun Europe AG4639
Amboyna Cay S.A	Fondation Edmond Israël4637
Argan S.à r.l	Fondation Edmond Israël4637
Armönia S.A	Fourteen Spruce S.à r.l 4639
Arrows Investments S.à r.l. SICAR 46394	Icaro Investment S.A. SPF4638
Athena D s.à r.l	Indian Ridge Investments S.A 4639
Aviemore Topco S.à r.l	Kevlar S.A
Azul Management S.à r.l	Kiloutou International S.à r.l 4641
Bel Monte Boats International S.à r.l 46402	RCPW Invest S.A
Bel Vert S.A	Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxem-
Bel Vert S.A	bourg) S.à r.l
Bigudi s.à r.l	Sirius Fund 1 GP S.à r.l
BlackRock Global Funds46403	Trias Pool VIII - T S.à r.l
Bluebird Securities S.A 46403	Willet 5 SCSp4641
BlueSPHERE 46403	
Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l.	



Fondation Edmond Israël, Fondation.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg G 111.

Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Etat des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (exprimé en EUR)

	2012	2011
PRODUITS		
Dons, legs, subsides et subventions	0	0
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
CHARGES		
Conférences organisées par la fondation		
Autres charges	(46)	(304)
Diminution de l'actif net pour l'exercice	(4 6)	(304)
Les notes font partie intégrante des comptes annuels		
Etat de l'actif net au 31 décembre 2012		
(exprimé en EUR)		
	2012	2011
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques	,826	62,327
DETTES	(0) ((3,455)
ACTIF NET	,826 !	58,872
Diminution de l'actif net pour l'exercice	(46)	(304)

Annexe des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

1. Constitution et objectifs. La Fondation Edmond Israel a été constituée à Luxembourg le 19 septembre 1990 sous la forme d'un établissement d'utilité publique en accord avec la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. Ses objectifs sont le soutien et la promotion de projets de recherche et d'études dans le domaine des marchés de capitaux. L'objet social de la fondation a été étendu en 2000.

La Fondation pourra soutenir tout projet de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen. Elle pourra encore soutenir tout projet d'ordre éducatif, culturel, économique, politique ou scientifique et allouer à cette fin des bourses d'étude. La Fondation sera libre de coopérer avec les autorités publiques ou encore avec d'autres institutions et établissements luxembourgeois et étrangers. En outre la Fondation pourra financer des études de haut niveau, des publications scientifiques et récompenser des travaux de recherche en général ou des contributions à l'intégration européenne en particulier par l'attribution de prix ou de bourses. La Fondation pourra organiser des congrès, des colloques, des séminaires et des conférences ayant trait à son objet social. La Fondation sera habilitée à organiser toute manifestation d'ordre culturel au sens le plus large et accomplir tout acte et toute opération qui se rapportent directement à son objet ou qui soit de nature à la favoriser.

2. Principes comptables. Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées quand elles sont reçues.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont échus.

Les états financiers sont établis en euro (EUR). La comptabilité est tenue dans cette devise. Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties au cours de change en vigueur à la date de ces opérations. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits à l'état des produits et charges de l'exercice.

Budget 2013

(Data in €)		2013	
	budget	actuals	
PRODUITS			
Dons, legs, subsides et subventions	0	0	
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	0	0	
Autres produits d'exploitation	0	0	



CHARGES		
Conférences organisées par la fondation		
Autres charges	0	(32)
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	0	(32)
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques	0	58,794
DETTES	0	(0)
ACTIF NET	0	58,794
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	0	(32)
Référence de publication: 2015034434/65.		
(150038106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.		

Fondation Edmond Israël, Fondation.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg G 111.

Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Etat des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (exprimé en EUR)

	2011	2010
PRODUITS		
Dons, legs, subsides et subventions	0	25,000
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	0	0
Autres produits d'exploitation	0	2,530
CHARGES		
Conférences organisées par la fondation		
Autres charges	(304)	(3,581)
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	(304)	23,949
Les notes font partie intégrante des comptes annuels		
Etat de l'actif net au 31 décembre 2011		
(exprimé en EUR)		
	2011	2010
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques	62,327	62,631
DETTES	3,455)	(3,456)
ACTIF NET	58,872	59,176
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	(304)	23,949

Annexe des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

1. Constitution et objectifs. La Fondation Edmond Israel a été constituée à Luxembourg le 19 septembre 1990 sous la forme d'un établissement d'utilité publique en accord avec la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. Ses objectifs sont le soutien et la promotion de projets de recherche et d'études dans le domaine des marchés de capitaux. L'objet social de la fondation a été étendu en 2000.

La Fondation pourra soutenir tout projet de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen. Elle pourra encore soutenir tout projet d'ordre éducatif, culturel, économique, politique ou scientifique et allouer à cette fin des bourses d'étude. La Fondation sera libre de coopérer avec les autorités publiques ou encore avec d'autres institutions et établissements luxembourgeois et étrangers. En outre la Fondation pourra financer des études de haut niveau, des publications scientifiques et récompenser des travaux de recherche en général ou des contributions à l'intégration européenne en particulier par l'attribution de prix ou de bourses. La Fondation pourra organiser des congrès, des colloques, des séminaires et des conférences ayant trait à son objet social. La Fondation sera habilitée à organiser toute manifestation d'ordre culturel au sens le plus large et accomplir tout acte et toute opération qui se rapportent directement à son objet ou qui soit de nature à la favoriser.

2. Principes comptables. Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées quand elles sont reçues. Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont échus.



Les états financiers sont établis en euro (EUR). La comptabilité est tenue dans cette devise. Les opérations effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties au cours de change en vigueur à la date de ces opérations. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits à l'état des produits et charges de l'exercice.

Budget 2012

(Data in €)	20	12
	budget	actuals
PRODUITS		
Dons, legs, subsides et subventions	0	0
Intérêts et revenus provenant du patrimoine	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
CHARGES		
Conférences organisées par la fondation		
Autres charges	0	(46)
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	0	(46)
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques	0	58,826
DETTES	0	(0)
ACTIF NET	0	58,826
(Diminution) augmentation de l'actif net pour l'exercice	0	(46)
Référence de publication: 2015034435/65.		
(150038107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.		

Trias Pool VIII - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.842.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trias Holdco C - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 192.534,

here represented by Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present Articles:

A. - Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Trias Pool VIII - T S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

- 2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.
- 2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type



2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. - Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. - Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference



made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
- 10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.
- 10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality.

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. - Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term sole manager is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of managers used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").
- 14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

- 15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document



being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.
- 16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

- 18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.
- 18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.
- 18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. - Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

- 19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.



F. - Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year.

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. - Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. - Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law.

24.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Trias Holdco C - T S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Transitional dispositions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
 - 2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
 - 3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.



Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Steven Kauff, born in New York, United States of America on 27 April 1962, professionally residing at 6 th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,
- (ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America on 5 June 1980, professionally residing at 6 th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and
- (iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 6 th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trias Holdco C - T S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.946,

ici représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

A. - Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Trias Pool VIII - T S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.



Art. 4. Siège Social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. - Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales



d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- 10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.
- 10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visio-conférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité.

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. - Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.



- 16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.
- 16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

- 18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.
- 18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.
- 18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. - Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. - Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social.

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.



Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. - Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. - Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable.

24.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Trias Holdco C - T S à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
- 3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-Résolutions de l'associé unique L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:
- (i) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6 ème étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg,



- (ii) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6 ^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et
- (iii) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 16 août 1963, résidant au 6 ème étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5138. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033955/536.

(150038237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Icaro Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 194.868.

STATUTES

In the year two thousand fourteen,

On the thirtieth day of December,

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

CLADRY INVESTMENT INC., a private company incorporated and existing under the laws of Republic of Panama, with registered office address at Calle 50, Torre Global Bank Piso 16, Panama City, Republic of Panama, (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 December 2014.

Said proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the articles of incorporation of a company to be organized between themselves:

Chapter I. Form, Corporate object, Corporate name, Duration, Registered office

- **Art. 1. Legal form.** There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a public limited liability company (société anonyme), to be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Company Law"),and the law dated May 11, 2007 on the private wealth management company (the "Law") and by the present articles of association (hereafter the "Articles").
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the corporation is the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005 relating to financial guarantee contracts. The company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The company may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law.

- Art. 3. Corporate name. The name of the company shall be "Icaro Investment S.A. SPF"
- Art. 4. Duration. The company shall be formed for an unlimited duration.

Such duration shall commence on the date of its incorporation.



Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director or as the case may be, by a decision of the board of directors.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director or, as the case may be, the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the company.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 6. Share capital. The company's share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) ordinary shares having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7. Increase and reduction of the share capital.** The subscribed share capital of the company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Company Law for any amendment of these Articles.
- **Art. 8. Rights allocated to the shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

- Art. 9. Registered form. All shares shall be and remain in registered form.
- Art. 10. Free transfer of shares. The company's shares are freely transferable.
- **Art. 11.** The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Management, Board of directors, Auditors

Art. 12. Management. The company is managed by one or at least three directors, whether shareholders or not (the "Director(s)"). If several Directors have been appointed, they will constitute a board of directors (the "Board of Directors"). If the company is to be managed by a sole Director, such Director must be a person who resides in Luxembourg.

The Director(s) shall be appointed by the Sole Shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

The Director(s) will hold their office until their successor(s) are elected.

They may be re-elected at the end of their mandate and they may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the end of their mandate, the Director(s) shall not disclose the company information which may be detrimental to the company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

In case of vacancy in the office of Director by reason of death or resignation of a Director or otherwise, the remaining Directors may, by way of cooptation, elect another Director to fill such vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

Art. 13. Meetings of the board of directors. If the company is managed by a sole Director, the latter will exercise the powers granted by the Company Law and by these Articles to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman or upon request from any Director. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the present or represented at such meeting.



Except in case of emergency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent of all Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held physically in Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting.

Art. 14. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of the meetings of the Board of Directors or, as the case may be, the written resolutions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached hereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

In case of a sole Director, decisions are taken by the sole Director at the time and place that he/she will determine, by the written resolutions that he/she will sign.

When the Board of Directors is composed of a sole Director, resolutions are taken by the single Director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 15. General powers of the directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for fulfilling the company's object. All powers not expressly reserved by the Company Law to the Sole Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition or purpose.

All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

Art. 16. Delegation of powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Directors or to any other person(s), who not need to be a Director or a shareholder of the company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 17. Representation of the company. In dealing with third parties, the Director(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's object and provided that the terms of this article 17 shall have been complied with.

The company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

In case of a delegation of powers, the company shall also be bound by the sole signature or, as the case may be the joint signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. The sole Director or the Directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the company, including but not limited to any Director, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the company, including but not limited to any



Director, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director has any personal interest in any transaction to which the company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the company, concluded in the company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Directors of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the Sole Shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the company is managed by a sole Director, any transaction to which the company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the company, concluded in the company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Director has a personal interest which is conflicting with the company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the Sole Shareholder or, as the case may be, the next general meeting of shareholders.

Art. 19. Indemnification. The company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director, or at the request of the company, of any other company of which the company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 20. Audit. Except if the company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Company Law, the supervision of the operations of the company shall be entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 70 of the Company Law at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 7 th day of the month of July, at 10.00 am.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meeting of shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Company Law by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, by the auditor(s), or by shareholders owning more than half of the share capital of the company.

Shareholders may not change the nationality of the company otherwise than by unanimous vote.

Furthermore, in no case may the majority oblige a shareholder to increase its participation in the company.

Art. 23. Powers of the meetings of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Company Law and by these Articles.

Art. 24. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors, by the auditor(s), or by shareholders owning more than half of the share capital of the company made in compliance with the Company Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.



The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or, in his/her absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the Company Law.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 25. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the Sole Shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 27. Approval of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the company in accordance with the Company Law and submit them to the auditor(s) for review and to the Sole Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the company as provided for by the Company Law.

Art. 28. Allocation of profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the company.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 29. Interim dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 30. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the company, the company shall be liquidated by one or more liquidators, who not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the company held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art.31.Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.



General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December 2015.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately at 1,500.- euros.

Subscription and payment

Three ten (310) Ordinary Shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) in the company share capital have been fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000) is at the disposal of the company, as evidenced by a certificate issued by a bank and handed to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) Are appointed as directors for a period of six years:
- Yannick Monardo, born on 8 th January 1984 at Saint-Avold (France), corporate officer, residing at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg;
- Massimo Rachella, born on 16 th April 1978 at Differdange (Luxembourg), accountant, residing professionally at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.
- Estelle Wanssy, born on 7^{th} July 1979 at Fresnes (France), lawyer, residing professionally at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Their mandates may be renewed at the annual general meeting to be held in 2020.

The company will be bound in all circumstances by joint signature of any two directors.

2) Is appointed as statutory auditor:

Veridice S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 154843.

Its mandate may be renewed at the annual general meeting to be held in 2020.

3) The address of the corporation is set at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

Le trente décembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A COMPARU:

CLADRY INVESTMENT INC, société constituée sous et régie par les lois de la République du Panama, ayant son siège social à Calle 50, Torre Global Bank Piso 16, Panama City, République du Panama (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette.

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2014

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme juridique, Objet social, Dénomination sociale, Durée, Siège social

Art. 1 ^{er}. Forme juridique. Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la "Société"), à savoir par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi Commerciale") et en particulier par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après Les "Statuts").



Art. 2. Objet social.

- 2.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention, gestion et disposition d'actifs financiers et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra détenir, gérer et disposer de fonds et actifs de quelque nature que ce soit détenu sur un compte bancaire.
 - 2.2. La Société ne pourra exercer aucune activité industrielle ni tenir d'activité commerciale ouverte au public.
- 2.3. De façon générale, la Société peut prendre toute mesure ou exercer toute opération utile à l'accomplissement et au développement de son objet social avec cependant la limite fixée par la Loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.
 - Art. 3. Dénomination sociale. La société aura pour dénomination «Icaro Investment S.A. SPF».
 - Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En sus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.
- **Art. 8. Droits attachés aux parts sociales.** Chaque action ordinaire donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les actions ordinaires sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- Art. 9. Forme nominative. Chaque action ordinaire est et restera sous forme nominative.
- Art. 10. Libre cessibilité des actions. Les actions de la Société sont librement transmissibles.
- Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

Chapitre III. Administration, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 12. Administration. La Société est gérée et administrée par un ou au minimum trois administrateurs, actionnaires ou non actionnaires (l'/les «Administrateur(s)»). Si plusieurs Administrateurs ont été nommés, les Administrateurs vont constituer un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Si la société devait être gérée et administrée par un Administrateur unique, ce dernier doit résider au Luxembourg.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur en raison du décès ou de la démission d'un Administrateur ou pour toute autre raison, les autres Administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel Administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Art. 13. Réunions du conseil d'administration. Si la Société est gérée par un Administrateur unique, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.



Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Administrateur. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence, le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera envoyée à tous les Administrateurs avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Administrateur donné à la réunion ou autrement. La convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra physiquement à Luxembourg.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Administrateurs présents ou représentés ou le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par l'Administrateur Unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les Administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, moyens de communication électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un Administrateur Unique, les décisions sont prises par l'Administrateur Unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 15. Pouvoirs des administrateurs. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Actionnaire Unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts seront de la compétence de l'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Administrateurs ou actionnaires de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil d'Administration ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 17. Représentation de la société. Dans les rapports avec les tiers, le(s) Administrateur(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de l'Administrateur Unique, et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

En cas de délégation de pouvoirs, la Société sera également engagée par la signature unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de toute personne(s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites dudit pouvoir.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non



limité à tout Administrateur, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un Administrateur Unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle l'Administrateur Unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'Actionnaire Unique ou, le cas échéant, par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle d'Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 20. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à l'article 70 de la Loi, au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que spécifié dans la convocation à l'assemblée, le 7 ème jour du mois de juillet, à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale des actionnaires sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblée générale des actionnaires. Les assemblées générales des actionnaires se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Administrateurs ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote à l'unanimité.

Par ailleurs, en aucun cas la majorité ne peut obliger un actionnaire à augmenter sa participation dans le capital social de la Société.

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 24. Procédure, Vote. L'assemblée générale des actionnaires se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux actionnaires au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.



Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque action, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des actionnaires (i) représentant une majorité des actionnaires en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 25. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établis par écrit et signés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiés par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Art. 29. Dividendes intérimaires. Le Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des parts sociales détenues dans la Société.



Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions générales

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2015.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500 euros.

Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique a souscrit à trois cent dix actions ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) ont été entièrement libérées par versement en espèces par l'Actionnaire Unique, de sorte que la somme de trente-un mille euros (EUR 31.000,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

- 1) Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
- Yannick Monardo, né le 8 janvier 1984 à Saint-Avold (France), juriste, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246
- Massimo Raschella, né le 16 avril 1978 à Differdange (Luxembourg) comptable, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg,
- Estelle Wanssy, née le 7 juillet 1979 à Fresnes (France), avocate, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration

Leur mandat sera, le cas échéant, renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020.

2) Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Veridice S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154843.

Son mandat sera, le cas échéant, renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2020.

3) L'adresse de la société est fixée au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015034502/571.

(150038727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

RCPW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Eischen, 36A, rue de la Gaichel.

R.C.S. Luxembourg B 169.775.

L'an deux mille quinze, le onze février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:



Monsieur Romain WALHEER, né le 26 septembre 1977 à Liège (Belgique), demeurant au 18, Chemin des Champs Mayet à B-6840 Neufchâteau, ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme "RCPW INVEST S.A.", ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, inscrite au Registre des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 169775, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 14 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1870 du 27 juillet 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
- Que le capital social est fixé à huit cent mille euros (800'000,- EUR), représenté par huit mille (8'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
 - Que le comparant est l'actionnaire unique de ladite société et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Unique résolution

Le siège social de la société est transféré de L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid à L-8469 Eischen, 36a, rue de la Gaichel et le 1 ^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 4. Paragraphe 1. Le siège social est établi dans la commune de Hobscheid.".

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 février 2015. Relation GAC/2015/1272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015034668/38.

(150038757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Indian Ridge Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.422.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015035117/12.

(150039546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Kevlar S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.316.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 février 2015

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide de transférer le siège social avec effet immédiat à L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté.

REVOCATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ACTUEL ET NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES



L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire actuellement nommé Read S.à RL et nomme en son remplacement, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- VERICOM S.A.

siège social à L-2341 Luxembourg, 1 rue du Plébiscite,

Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg: B51203.

REVOCATION DE DEUX ADMINISTRATEURS ET NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Jean Bernard ZEIMET, et la société @conseils S.àRL, de leur fonction d'administrateurs.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués:

- Paul François CIERNIAK

Né le 15/08/1963 à Thionville (France)

Demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté

- Christophe DUPLAY

Né le 01/07/1954 à Cornimont (France)

Demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de président du conseil d'administration avec effet immédiat:

- Hugues BODSON

Né le 28/09/1966 à Strasbourg (France)

Demeurant au F-75004 Paris, 7 rue du Temple,

Le mandat du président ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

PROLONGATION DE MANDATS

L'assemblée générale décide de prolonger avec effet immédiat les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Hugues BODSON jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035155/41.

(150039456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 3.450.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.504.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises par les associes de la société en date du 29 juillet 2011

Cette demande remplace le dépôt initial L150037958 du 26/02/2015

Il a été convenu lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société de procéder aux transferts de parts sociales comme suit:

Parts sociales de classe A

- Madame Luce Gendry a transféré 5 994 parts sociales de classe A à Cardif Lux Vie E24L065;
- Monsieur Nicolas Bonnault a transféré 5 994 parts sociales de classe A à Cardif Lux Vie E24L225;
- Monsieur Gregoire Chertok a transféré 5 994 parts sociales de classe A à Cardif Lux Vie E24L079;
- Monsieur Richard Thill a transféré 5 994 parts sociales de classe A à Cardif Lux Vie E24L066;
- Monsieur Olivier Pecoux a transféré 5 994 parts sociales de classe A à Cardif Lux Vie E24L227;

Parts sociales de classe B

- Monsieur Christophe Desprez a transféré 13 993 parts sociales de classe B à Cardif Lux Vie E24L226;
- Monsieur Pierre Tattevin a transféré 13 993 parts sociales de classe B à Cardif Lux Vie E24L114;

Parts sociales de classe C

- Madame Luce Gendry a transféré 4 995 parts sociales de classe C à Cardif Lux Vie E24L065;
- Monsieur Christophe Desprez a transféré 9 995 parts sociales de classe C à Cardif Lux Vie E24L226;



- Monsieur Nicolas Bonnault a transféré 4 995 parts sociales de classe C à Cardif Lux Vie E24L225;
- Monsieur Gregoire Chertok a transféré 4 995 parts sociales de classe C à Cardif Lux Vie E24L079;
- Monsieur Pierre Tattevin a transféré 9 995 parts sociales de classe C à Cardif Lux Vie E24L114;
- Monsieur Richard Thill a transféré 4 995 parts sociales de classe C à Cardif Lux Vie E24L066;
- Monsieur Olivier Pecoux a transféré 4 995 parts sociales de classe C à Cardif Lux Vie E24L227.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015035482/33.

(150040123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Cross Investment Midco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 175.218.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Kevin Williams Robinson, né le 30 janvier 1978 en Rhode Island, les États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 399 Park Avenue, 22 nd Floor, New York, NY 10022, les États-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 ^{e r} janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Lori Biancamano, née le 10 mars 1973 en Connecticut, les États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 399 Park Avenue, 22 nd Floor, New York, NY 10022, les États-Unis d'Amérique, en tant que gérante A de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Tony Andrew Whiteman, né le 24 mai 1969 en Hamilton, Nouvelle Zélande, ayant son siège social au 14, rue Jean Mercatoris, L 7237 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 er janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Valérie Bernadette Marie-Paule Warland, née le 9 mai 1972 en Namur, Belgique, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L 1736 Senningerberg, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante B de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
 - d'accepter la démission de Paul Clarke en tant que gérant B de la Société avec effet au 1 er janvier 2015;
 - d'accepter la démission de Jeffrey Schwartz en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035595/26.

(150040479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Cross Property Investment East Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 175.007.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Kevin Williams Robinson, né le 30 janvier 1978 en Rhode Island, les États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 399 Park Avenue, 22 nd Floor, New York, NY 10022, les États-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Lori Biancamano, née le 10 mars 1973 en Connecticut, les États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 399 Park Avenue, 22 nd Floor, New York, NY 10022, les États-Unis d'Amérique, en tant que gérante A de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Tony Andrew Whiteman, né le 24 mai 1969 en Hamilton, Nouvelle Zélande, ayant son siège social au 14, rue Jean Mercatoris, L 7237 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 er janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;



- de nommer Valérie Bernadette Marie-Paule Warland, née le 9 mai 1972 en Namur, Belgique, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L 1736 Senningerberg, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante B de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
 - d'accepter la démission de Paul Clarke en tant que gérant B de la Société avec effet au 1 er janvier 2015;
 - d'accepter la démission de Jeffrey Schwartz en tant que gérant A de la Société avec effet au 1 er janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035596/26.

(150040481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015035632/11.

(150040473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Dundee Realty Acquisitions SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.586.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire commandité de la Société en date du 2 mars 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee Realty Acquisitions SCS

Référence de publication: 2015035634/14.

(150040238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

ECM Senior Secured S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 169.842.

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliataire Caceis Bank Luxembourg, société anonyme immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91985 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, et ECM Senior Secured Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro B169842 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 27 février 2015.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015035655/14.

(150039990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Energy Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.231.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 janvier 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015



- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015035661/14.

(150040378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Eurosun Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.058.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035676/10.

(150040274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Fourteen Spruce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 183.430.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

HOUGOU S.A., société anonyme de droit Belge, ayant son siège social au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'affiliation 0836.469.897,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée avoir été signée «Ne Varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Fourteen Spruce S.à r.l.», ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 8, Place Winston Churchill, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.430, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 28 février 2014, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 avril 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1793 du 10 juillet 2014 (la "Société").
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société au L- 8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En version anglaise:

« Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Koerich.»

En version française:

« Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En version anglaise:

« Art. 11. (last paragraph). Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-), by the sole signature of any class A or class B Manager;

for all other matters, by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.»



En version française:

« Art. 11. (dernier paragraphe). Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par la signature individuelle d'un des gérants de catégorie A ou de catégorie B;

pour tout le reste, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Demimuid de sa fonction de gérant de la Société et décide de lui donner décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née à Virton (B) le 14 février 1983, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy (B), demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Compte tenu des précédentes résolutions, le Conseil de gérance sera composé comme suit:

1) Gérantes de catégorie A:

Madame Céline DOYEN, précitée.

Madame Aurélie PARAGE, précitée.

2) Gérant de catégorie B:

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4794. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035683/73.

(150039970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Argan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.662.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015

- La démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de Gérant, avec effet au 19 février 2015, est acceptée.
- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg) et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, Monsieur Vito MARINELLI, né le 7 août 1976 à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg)) et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et Monsieur Laurent WILLERS, né le 1 ^{er} février 1980 à Moyeuvre-Grande (France)) et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg sont nommés Gérants de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Fait à Luxembourg, le 19 février 2015. Certifié sincère et conforme Argan S.à r.l.

Référence de publication: 2015036158/17.

(150041253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Aviemore Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.120.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 3 mars 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Mme Figen Eren, Mr Szymon Dec, Mr Alexander Mackenzie et Mr Manish Desai avec effet immédiat
- De nommer M. Mark HULBERT, né le 15 décembre 1964 à Plymouth (Grande-Bretagne) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviemore Topco Sàrl

Référence de publication: 2015036161/15.

(150040910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Adam's Art S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 58, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 67.723.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036162/10.

(150041073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Aerium Heidelberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.362.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une résolution des associés de la Société prise en date du 24 février 2015;

- que la Société se trouve à partir de la date du 24 février 2015 définitivement liquidée,
- la résolution susmentionnée faisant suite à celle du 15 décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 151 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés,
- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036163/18.

(150040618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.



Aerium Ubstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 113.359.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une résolution des associés de la Société prise en date du 24 février 2015;

- que la Société se trouve à partir de la date du 24 février 2015 définitivement liquidée,
- la résolution susmentionnée faisant suite à celle du 15 décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 151 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés,
- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036164/18.

(150040615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Agama Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 177.497.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 16 février 2015, le gérant unique d'AGAMA ADVISORS S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 14 rue Auguste Lumière L1950 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036167/13.

(150040842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.148.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 24 février 2015, les mandats des Administrateurs KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A., et VALON S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour: AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015036169/15.

(150040835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour: AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A.

Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2015036170/14.

(150040836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Air Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.373.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs,

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 3 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour AIR INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015036173/22.

(150041160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Six) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015036175/11.

(150040987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Amboyna Cay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.842.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 19 février 2015

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'administrateur avec effet au 9 décembre 2014.
- Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, née le 14 février 1981 à Thessaloniki en Grèce, est est cooptée, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire. Le mandat de Madame Kalliopi FOURNARI viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.



Certifié sincère et conforme AMBOYNA CAY S.A.

Référence de publication: 2015036177/16.

(150041325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Armönia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 128.387.

Je soussigné, Thierry BECKRICH, Gérant de la société MATHILUX SARL,

déclare démissionner du poste de Commissaire aux Comptes de la société ARMONIA S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 128387 et dont le siège social est établi au 12, rue Jean Engling à L - 1466 Luxembourg.

Cette démission est effective au 2 mars 2015.

Foetz, le 2 mars 2015. Thierry BECKRICH

Gérant

D/6/ 1 11 12 20

Référence de publication: 2015036179/14.

(150040641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Athena D s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3715 Rumelange, 23, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 59.970.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036180/10.

(150040858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 05 juin 2014 que l'assemblée a renouvelé le mandat de:

- Invercartera Internacional S.L.U., avec adresse à C/Roure N° 6, 08820, El Prat de Llobregat, Espagne; et
- Monsieur Christopher Finn, avec adresse professionnelle au 57 Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, United Kingdom;

en qualité de membres du conseil de gérance de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet au 05 juin 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Azul Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015036183/17.

(150040844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Bel Monte Boats International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.280.

Assemblée Générale extraordinaire

Suivant séance extraordinaire de l'assemblée générale en date du 16 février 2015, les associés, Monsieur Pascal Guy MONTEL et Monsieur Horst SCHNEIDER, de la société à responsabilité limitée Bel Monte Boats International S.à.r.l, ayant son siège social à L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.280., ont décidé à l'unanimité les deux résolutions suivantes



- Acceptation de la démission de Monsieur Eric François Michel DUGOURD au poste de gérant technique de la société à responsabilité limitée Bel Monte Boats International S.à.r.l avec effet immédiat
- Nomination de Monsieur Pascal Guy MONTEL, demeurant professionnellement à L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf au poste au poste de gérant technique de la société à responsabilité limitée Bel Monte Boats International S.à.r.l. Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015036184/17.

(150040778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Bigudi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 6, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 166.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036185/9.

(150041071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Le bilan de la Société au 31 Août 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mars 2015.

Pour Blackrock Global Funds

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015036186/12.

(150040706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.209.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 27 février 2015

Le Conseil d'Administration de la Société décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société et ce pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015036187/16.

(150040846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

BlueSPHERE, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.777.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036189/10.

(150041039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.



Brean Murray Carret Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.065.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.346.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 20 février 2015

L'assemblée générale annuelle a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014:

- 1. Monsieur Pierre METZLER, gérant de la Société;
- 2. Monsieur Jacques RECKINGER, gérant de la Société;
- 3. Monsieur Michel BULACH, gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036195/15.

(150041407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 181.592.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 23 février 2015 que:

- Monsieur Jose CIL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 23 février 2015;
- Monsieur Paulo ARCOVERDE BARBOSA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 23 février 2015;
- Monsieur Carlos Eduardo ANNIBELLI BARON, né le 28 février 1986, à Curitiba, Brésil, ayant son adresse professionnelle au Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse, a été nommé gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Jose CIL avec effet au 23 février 2015 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Bruno CARVALHO LINO DE SOUZA, né le 8 mars 1978, à Salvador, Brésil, ayant son adresse professionnelle au Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse, a été nommé gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Paulo ARCOVERDE BARBOSA avec effet au 23 février 2015 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose des gérants suivants:

- Monsieur Carlos Eduardo ANNIBELLI BARON, gérant de catégorie A,
- Monsieur Bruno CARVALHO LINO DE SOUZA, gérant de catégorie A,
- Monsieur Erik ADAM, gérant de catégorie B, et
- Monsieur René BELTJENS, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015036196/28.

(150040970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Bel Vert S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 325.000,00.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.870.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 8 décembre 2014

Le conseil d'administration décide de nommer aux fonctions de dépositaire:

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.à R.L.

16a, avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg



RCS Luxembourg B44531

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036199/14.

(150041349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Bel Vert S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 325.000,00.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.870.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 décembre 2014

1. Révocation d'un administrateur

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur actuellement en fonction, Monsieur Dominique DELABY

2. Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, né le 30 juin 1957 à Strasbourg, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur révoqué.

Le nouvel administrateur ci-dessus mentionné est ainsi nommé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2015.

Modifications

1. Adresse d'un administrateur

Il est à noter que l'adresse de Madame Marie-Laurence SERRET-BRAGULAT, administrateur de la société est désormais:

B-5190 Saint-Martin (Belgique), rue des Trois Maisons, 35/1

2. Adresse du commissaire aux comptes

Il est à noter que l'adresse de VERICOM S.A, commissaire aux comptes est: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036200/25.

(150041408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.767.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of February,

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch,

appeared

Mrs Elsa IDIR, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Shaftesbury Real Estate Holdings 1 (Luxembourg) S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B194332 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy dated 20 February 2015 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in the process of being registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 5 February 2015, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholders declared and requested the notary to record:

- I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve-thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.00).
- II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.
 - III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:



1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety substantially in the form attached to the proxy to this meeting and in particular its object clause, which will read as follows:

"The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

Consequently the following resolution has been passed by the Sole Shareholder:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the Company from a securitisation company (société de titrisation) into a holding company and consequently resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety, substantially in the form attached to the proxy to this meeting:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan



acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares . Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers



(namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

- 8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
 - 8.3 No indemnification shall be provided to any manager:
- 8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.
- 8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.
- **Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.



Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the 1 st September of each year and ends on the 31 st August of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 August 2015.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.



After having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de février,

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

a comparu

Madame Elsa IDIR, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Shaftesbury Real Estate Holdings 1 (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194332 (l'«Associé Unique»),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 20 février 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'associé unique de Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte passé devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 5 février 2015, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00).
- II. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.
 - III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- 1. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité substantiellement dans la forme jointe à la procuration pour cette assemblée, et en particulier la clause d'objet qui se lira comme suit:

«L'objet de la Société est la détention de participations, sous toute forme, au sein de sociétés luxembourgeoises et étrangères et tout autre forme d'investissement, acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autre de titre en tout genre et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut aussi effectuer toute transaction directement ou indirectement liée à l'acquisition d'immobilier, propriétés et droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toute participation au sein d'entreprises et entités immobilières de toute forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut fournir des garanties, accorder des droits de sûretés, des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi acquérir des prêts y compris à escompte, créer des prêts et prêter des fonds sous toute forme, avancer des fonds ou fournir un crédit selon tout terme y compris, de manière non exhaustive, résultant de tout emprunt souscrit par la Société ou d'une émission de capital ou de titres de dette en tout genre envers toute personne ou entité tel que la Société l'estimera approprié au regard de toute entreprise immobilière. La Société peut aussi souscrire à des contrats d'échange, contrats à terme, instruments dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute autre transaction similaire, et, sans préjudice à l'égard de la généralité des termes ci-dessus, employer toute technique et tout instrument en relation avec ses activités immobilières. La Société peut aussi souscrire à toute garantie, tout contrat d'indemnités, tout droit de sûreté et tout autre accord équivalent afin de percevoir le profit de toute garantie et/ou droit de sûreté accordé dans le contexte de telles activités immobilières. La Société peut entreprendre tout rôle nécessaire en relation avec de telles activités de prêts y compris, de manière non exhaustive, le rôle d'arrangeur, lead manager, agent de crédit, agent de sûretés, agent de documentation. La Société ne peut pas entreprendre d'activités de prêteur immobilier ou d'acquisition de prêts immobiliers qui nécessiteraient que la Société soit réglementée en vertu de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée ou toute autre loi ou règlement modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut directement ou indirectement exercer toute opération commerciale, technique et financière ou autre dans tout domaine afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

En particulier, la Société fournira aux sociétés de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Aux fins de cet objectif, la Société peut réclamer et retenir l'assistance d'autres conseillers.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise par l'Associé Unique:



Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de changer la Société d'une société de titrisation en une société de participations financières et, en conséquence, de modifier et refondre les statuts de la Société dans leur intégralité substantiellement dans la forme jointe à la procuration pour cette assemblée:

- Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Shaftesbury RE Diagonal Zero (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous toute forme, au sein de sociétés luxembourgeoises et étrangères et tout autre forme d'investissement, acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autre de titre en tout genre et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut aussi effectuer toute transaction directement ou indirectement liée à l'acquisition d'immobilier, propriétés et droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toute participation au sein d'entreprises et entités immobilières de toute forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut fournir des garanties, accorder des droits de sûretés, des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi acquérir des prêts y compris à escompte, créer des prêts et prêter des fonds sous toute forme, avancer des fonds ou fournir un crédit selon tout terme y compris, de manière non exhaustive, résultant de tout emprunt souscrit par la Société ou d'une émission de capital ou de titres de dette en tout genre envers toute personne ou entité tel que la Société l'estimera approprié au regard de toute entreprise immobilière. La Société peut aussi souscrire à des contrats d'échange, contrats à terme, instruments dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute autre transaction similaire, et, sans préjudice à l'égard de la généralité des termes ci-dessus, employer toute technique et tout instrument en relation avec ses activités immobilières. La Société peut aussi souscrire à toute garantie, tout contrat d'indemnités, tout droit de sûreté et tout autre accord équivalent afin de percevoir le profit de toute garantie et/ou droit de sûreté accordé dans le contexte de telles activités immobilières. La Société peut entreprendre tout rôle nécessaire en relation avec de telles activités de prêts y compris, de manière non exhaustive, le rôle d'arrangeur, lead manager, agent de crédit, agent de sûretés, agent de documentation. La Société ne peut pas entreprendre d'activités de prêteur immobilier ou d'acquisition de prêts immobiliers qui nécessiteraient que la Société soit réglementée en vertu de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée ou toute autre loi ou règlement modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut directement ou indirectement exercer toute opération commerciale, technique et financière ou autre dans tout domaine afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

En particulier, la Société fournira aux sociétés de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Aux fins de cet objectif, la Société peut réclamer et retenir l'assistance d'autres conseillers.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.



La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le



cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

- 8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:
- 8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction:
- 8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.
- 8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.
- 8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.
- Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.
- Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visio-conférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 2015.
- Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.



Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 février 2015. Relation: DAC/2015/3207. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 mars 2015.

Référence de publication: 2015036000/512.

(150039535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Sirius Fund 1 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 192.478.

EXTRAIT

En date du 25 février 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- L'actionnaire unique a fait référence à la nomination de Mme Salla Komulainen avec adresse professionnelle au 52 rue de Rodenbourg, LU-6950 Olingen, en tant que membre du conseil de gérance de catégorie B de la Société avec effet au 9 décembre 2014 pour une durée illimitée.
- L'actionnaire unique a nommé Mme Salla Komulainen en tant que membre du conseil de gérance de catégorie A de la Société pour une durée illimitée avec effet au 25 février 2015.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- M. Matti-Pekka Savelkoski, gérant de catégorie A
- Mme Salla Komulainen, gérant de catégorie A
- Mme Charlotte Lahaije-Hultman, gérant de catégorie B
- M. Peter Lundin, gérant de catégorie B

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036622/22.

(150040820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.



Willet 5 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.874.

STATUTS

Extrait

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 20 février 2015 que la société en commandite spéciale Willet 5 SCSp a été constituée ce même jour.

- 1. La dénomination de la Société est Willet 5 SCSp.
- 2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des actions, parts sociales et d'autres parts de capital, valeurs mobilières, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par des entités publiques ou privées, en particulier des sociétés en commandite ayant leur siège social en Pologne. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, association ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou associations. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

- 3. La date de constitution de la Société est le 20 février 2015, la Société est établie pour une durée illimitée.
- 4. L'associé commandité de la Société est WILLET 5 SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République de Pologne, ayant son siège social au Rondo ONZ 1, 00-124 Varsovie, République de Pologne et immatriculée au Registre d'Entrepreneurs polonais sous le numéro 0000527463, numéro fiscal 525-259-79-80 (l'"Associé Commandité").
- 5. Le siège social de la Société est situé au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, ou, en cas de plusieurs Gérants, par la signature d'un des Gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le(s) Gérant(s) a(ont) valablement délégué le pouvoir de signature au nom de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015034778/46.

(150038924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

CDI Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 162.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036235/9.

(150041135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.



Kiloutou International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.574.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Financière Kilinvest SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 340, avenue de la Marne, Parc Europe 59700 Marcq-en-Baroeul, France, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro R.C.S. 531 095 537 (l'«Associé»),

Ici représentée par Madame Rika MAMDY, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, en vertu d'une procuration ci-annexée.

L'Associé déclare et prie le notaire d'acter:

- qu'il est le seul et unique associé unique de la société à responsabilité limitée KILOUTOU INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-2520 43-45, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2947 du 5 décembre 2012, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2203 du 10 septembre 2013.
 - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1.- Délibération sur la dissolution de la société.
 - 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

L'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Associé décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2246. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015035790/51.

(150039822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck